

Fiche de rôle

Membre du Cercle d’Orientation de Colibris

Préambule

Les membres du Cercle d’Orientation (CO) sont également éligibles au rôle de membre du Cercle de Pilotage (CP) / Coordinateur de collègue (voir redevabilités et rôles dans la fiche « membre du Cercle de Pilotage (CP) / Coordinateur de collègue » qui ne sont pas reprises ici).

Rôles et espaces d’implication

Devenir membre du CO offre la possibilité de participer aux orientations stratégiques de l’association en s’impliquant dans divers espaces de consultation, notamment :

Pendant la rencontre annuelle du CO

Etre présent.e autant que possible à la rencontre et participer aux diverses étapes liées aux obligations légales d’une association, selon le mode de décision défini dans les statuts :

- Entendre le rapport du Cercle de Pilotage sur la gestion, la situation morale et financière de l’association.
- Se prononcer par un vote au 4/5^{ème} sur le rapport d’activités de l’année précédente.
- Approuver par un vote au 4/5^{ème} les comptes annuels du dernier exercice clos tels que présentés par le Cercle de Pilotage, et après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes.

Prendre part aux échanges sur tout sujet à l’ordre du jour, notamment sur les orientations stratégiques, les axes opérationnels et la raison d’être de l’association.

Participer à l’élection au sein de son collège de 2 coordinateurs pour être membres du Cercle de Pilotage, selon le mode de décision défini dans les statuts.

En dehors de la rencontre annuelle du CO

Prendre connaissance de l’ordre du jour du Cercle d’Orientation et des documents annexes nécessaires au bon déroulement de la rencontre, en amont de celle-ci.

S’informer sur les actualités de l’association, notamment via les vidéos mises en ligne sur l’espace collaboratif dédié aux membres du CO.

Contribuer aux consultations en ligne qui peuvent être ouvertes tout au long de l’année sur l’espace collaboratif dédié aux membres du CO.

Participer autant que possible aux autres rencontres organisées dans l’année sur les territoires, ou à tout Cercle d’Orientation Extraordinaire nécessaire au bon développement de l’association.

Conditions à satisfaire et qualités requises

- Partager la raison d'être et les valeurs du mouvement
- Respecter les statuts, le Règlement Intérieur et la charte relationnelle et comportementale de l'association
- Avoir suivi le processus d'inclusion disponible sur l'espace collaboratif du CO, notamment la formation en ligne sur la gouvernance
- Prendre connaissance du « kit de gouvernance » qui présente les documents importants pour la gouvernance de l'association
- Avoir de l'expérience ou de l'attrait pour les processus de gouvernance participative en cercle, en particulier la prise de décision par consentement et l'élection sans candidat.
- Ecoute, expression authentique et état d'esprit constructif